



INFORMATIONS MUNICIPALES

MAREIL-LE-GUYON

www.mareil-le-guyon.fr

Décembre 2009

LE MOT DU MAIRE

L'an dernier à la même époque, les sujets principaux de ce *Mot du Maire* portaient sur les projets d'enfouissement des réseaux aériens et de réalisation d'un plateau surélevé Grande Rue, et sur le lancement du site Internet de la commune.

En cette fin d'année, tous ces projets sont devenus réalité.

La deuxième tranche des travaux d'enfouissement vient de s'achever. Les poteaux en béton et les fils électriques ont disparu du paysage, et ont laissé place à des mâts métalliques portant des lanternes. L'ensemble de la Grande Rue est désormais pourvu d'un éclairage public de qualité.

Pour compléter le renforcement de la sécurité, le plateau surélevé envisagé a été réalisé devant la Maison du Village, contraignant les véhicules à réduire leur vitesse dans cette partie de Mareil et, d'autre part, un véritable trottoir a été réalisé entre la rivière et l'église.

Quant au site Internet, il a pris en un an une place importante dans la communication de la commune, et s'enrichit régulièrement. Toutefois, afin d'informer tous les habitants et ne pas oublier les personnes qui n'auraient pas accès à ce média moderne, la communication des informations essentielles du village fait toujours l'objet d'une diffusion dans les boîtes aux lettres.

D'autres chantiers sont en cours, comme la révision et la transformation du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme, ou la participation de la commune au projet d'extension du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Dans ce bulletin, vous trouverez des informations sur leur état d'avancement. Des projets de travaux sur les bâtiments communaux (mairie, Maison du Village, église) sont en cours de gestation, ainsi que d'autres travaux de voirie, nécessaires pour maintenir en bon état le réseau communal.

L'année s'achève donc avec de belles améliorations de notre cadre de vie, et avec les bons souvenirs des manifestations auxquelles les Mareillois ont été conviés. Je veux ici remercier vivement tous ceux qui œuvrent pour lancer et réussir ces nombreuses animations, et qui ont fait de cette année 2009 une année particulièrement riche en événements.

Place maintenant aux fêtes de fin d'année. Il me reste à souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes et à formuler dès à présent tous mes vœux pour une très bonne année 2010 !

Daniel LEBAR
Maire de Mareil-le-Guyon

AVANCEMENT DU PLU : ACHEVEMENT DE LA PHASE « DIAGNOSTIC »

Lors de sa séance du 8 décembre 2008, le Conseil municipal a décidé d'engager l'élaboration d'un **PLU** (Plan Local d'Urbanisme), en remplacement de l'actuel POS (Plan d'Occupation des Sols) approuvé en 1990 (cf le bulletin d'informations municipales de décembre 2008).

Contrairement au POS, qui s'attachait principalement à élaborer une réglementation et à découper l'espace en fonction de celle-ci, le PLU se fonde sur le projet que la population et ses élus ont pour leur commune sur le court, moyen et long terme. Le règlement résultera du projet et traduira les orientations choisies.

Un appel d'offres a permis de choisir au printemps 2009 le cabinet spécialisé qui assiste la commune dans la démarche et réalise les études et plans nécessaires.

A la suite, la phase « Diagnostic » a démarré : elle consiste à réaliser un état des lieux du territoire communal. Cet état des lieux porte aussi bien sur les espaces bâtis que sur les espaces naturels. Il rend compte

également des aspects socio-démographiques et économiques de notre village ainsi que d'autres domaines comme la sécurité, les transports, les équipements publics.

Cette phase est en cours d'achèvement, et va être suivie par la phase d'élaboration du PLU : à partir des données du diagnostic, des éléments fournis par les services de l'Etat, et de leur propre connaissance de la commune, vos élus vont dégager les axes stratégiques du futur PLU. Il s'agit notamment d'établir une pièce essentielle : le **PADD** (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), projet communal à l'horizon de 10 à 20 ans, qui sera débattu en conseil municipal.

L'avancement de cette étape sera présenté prochainement par un bulletin d'informations spécifique, ainsi que sur le site Internet. En attendant, et tout au long de la procédure, chaque habitant peut faire part de son point de vue et formuler des suggestions sur le devenir de la commune, en utilisant le site Internet ou le registre mis à disposition en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

LES TRAVAUX A MAREIL

Lorsque l'on arrive à Mareil de nuit en venant de Neauphle, il est possible d'apercevoir comme une guirlande posée sur notre village. En entrant dans le village, cette guirlande se transforme en une suite de candélabres majestueux qui viennent diffuser une lumière agréable et également répartie sur la route et les trottoirs. Ces nouveaux candélabres sont issus de la deuxième tranche de l'opération d'enfouissement des réseaux Grande Rue.

Au-delà de l'aspect esthétique de ce nouvel éclairage, l'amélioration de la visibilité, notamment de nuit par temps pluvieux, apporte une amélioration pour la sécurité routière tout le long de la Grande Rue.

Nos excuses aux riverains de la rue de Lettrée qui sont restés « plongés » dans le noir, suite à un problème de matériel non livré en temps et en heure.

En parallèle, le second et nouveau plateau vient compléter l'arsenal de moyens visant à ralentir les véhicules circulant sur la Grande Rue. L'objectif principal de ce nouveau plateau, qui était d'empêcher les camions et voitures d'accélérer après le premier plateau, semble atteint.

Le programme de sécurisation de nos axes routiers continuera en 2010 et se focalisera sur le ralentissement des véhicules dans les zones de l'école, de la mairie et du chemin du Moulin de l'Hirondelle. Pour en savoir plus, vous pouvez venir en discuter avec vos élus lors des permanences du samedi matin.

ATTENTION

A compter du 1^{er} janvier 2010, les journaux, revues et dépliants publicitaires ne seront plus collectés dans la colonne du square de la Liberté : ils devront être placés dans la poubelle jaune.

UN VILLAGE TRES ANIME

Le dernier trimestre de l'année 2009 a été riche en manifestations, la commission des Fêtes ainsi que le Foyer communal ont su nous concocter des animations sortant un peu de l'ordinaire.

En octobre

Le dimanche 25, une belle matinée d'automne a permis à la commission des Fêtes d'emmener une trentaine de Mareillois, petits et grands, se promener à pied ou à vélo sur les sentiers de Mareil. Après 2 heures d'escapade, les participants se sont retrouvés à la mairie pour partager le verre de l'amitié.

En novembre

Le mercredi 11, la commune a rendu hommage aux soldats tombés pendant les deux guerres mondiales, ainsi qu'aux jeunes pilotes dont l'avion a été abattu en 1944 au-dessus du territoire communal.

Le samedi 14, c'était l'inauguration des nouveaux locaux de la bibliothèque municipale. Ce nouvel emplacement ainsi que les nouveaux horaires d'ouverture ont incité les Mareillois à s'inscrire en nombre.

Retrouvez toutes les nouveautés littéraires de la bibliothèque sur le site Internet de Mareil, rubrique « vie au quotidien » puis « actualité du village » et « bibliothèque ».

Nous remercions les bibliothécaires bénévoles, Jacqueline Lardat, Sylvie Laskri et Véronique Pisant, pour leur dynamisme et leur dévouement.



Soyez attentifs de nouvelles activités vous seront bientôt proposées !!

Le samedi 21, le Beaujolais nouveau est arrivé à Mareil. Cette soirée organisée par la

commission des Fêtes a été l'occasion pour une cinquantaine de Mareillois de partager vin et cochonnaille dans une chaleureuse ambiance.

Le samedi 28 fut un jour particulièrement animé grâce au Foyer communal. Pour la plus grande joie des petits, la Maison du Village s'est transformée, le temps d'un après-midi, en théâtre pour enfants afin d'accueillir le spectacle des Marmottes. Une quarantaine de bambins ont assisté à cette représentation. Pour les parents, un marché de Noël avait pris place sous les hangars de la cour de la ferme du château car le soleil n'était malheureusement pas de la partie. Néanmoins, ce marché a remporté un beau succès.

En décembre

Le mercredi 2, le CCAS a organisé le repas de fin d'année pour les anciens. Il a rassemblé plus de trente personnes dont quelques nouveaux. Ce repas, au Capucin Gourmand à Coignières, a été très apprécié des convives.

En outre, le CCAS propose toujours deux à trois fois par mois des goûters et des après-midi jeux qui se tiennent le mardi à la Maison du Village.

Le samedi 5, l'église Saint-Martin a affiché « COMPLET ». Plus de 200 personnes sont venues écouter la chorale Crescendo d'Elancourt. Après 1 h 15 de concert une partie du public et les choristes se sont retrouvés autour d'un verre.

La commission des Fêtes remercie Agnès Hutin, chef de chœur, ainsi que tous les membres de la chorale pour s'être gracieusement produits à Mareil.

LES ATELIERS DE MAREIL

Réunissant une dizaine d'habitants, les ateliers de Mareil continuent à œuvrer pour améliorer notre cadre de vie. Depuis la rentrée de septembre, ils ont :

- fini de nettoyer le lavoir du chemin du Moulin de l'Hirondelle ainsi qu'une partie du cours d'eau du bief afin que ce lieu puisse être agréablement aménagé dans un futur proche,
- déménagé la bibliothèque dans ses nouveaux locaux,
- nettoyé et dépoussiéré notre église, qui en avait grand besoin.

Que ceux ou celles qui souhaiteraient rejoindre, de temps à autre, l'équipe, n'hésitent pas à se faire connaître auprès du secrétariat de Mairie ou *via* le site Internet.

L'ENTREE DE MAREIL-LE-GUYON DANS LE PNR

Le Conseil régional d'Ile-de-France a voté en novembre 2009 le périmètre définitif d'extension potentielle du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) qui passerait de 21 à 62 communes. L'objectif du PNR est de maintenir un territoire vivant, de qualité, et à dominante rurale et naturelle. La nouvelle charte de ce parc, en cours d'élaboration, vise les principaux enjeux suivants :

- maîtriser la croissance de l'urbanisation pour préserver les espaces naturels et agricoles et promouvoir un urbanisme faible consommateur d'espace,
- préserver les milieux naturels les plus riches et en particulier les milieux humides,
- maintenir des paysages ouverts et leur caractère rural et naturel,
- poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux,

- conserver un territoire vivant et un tissu social diversifié,

- informer et sensibiliser les habitants.

Ces enjeux recoupent largement les préoccupations de notre village et de vos élus, c'est pourquoi ces derniers suivent avec attention les travaux d'élaboration de la nouvelle charte et se prononceront, à l'issue de la procédure en cours, sur l'adhésion au Parc, gage de préservation de notre environnement et de notre cadre de vie.

En milieu d'année, le numéro 46 de « l'Echo du Parc » a été distribué dans les boîtes aux lettres de Mareil, il permet de se faire une idée sur les actions menées par le PNR. Plus d'informations sont disponibles sur le site Internet www.parc-naturel-chevreuse.fr où sont notamment détaillées certaines des différentes aides et contributions du parc aux particuliers et aux entreprises

ETAT CIVIL - 2^e SEMESTRE ANNEE 2009

Naissance

Le 30 juin Léonie, Thérèse, Alexandra ZERBIB

Décès

Le 13 novembre Maria TODO BOM épouse MARRA

RECENSEMENT À 16 ANS

Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser quand ils atteignent l'âge de 16 ans. Ce recensement en Mairie est obligatoire. Il est indispensable pour toute inscription à un examen de portée nationale (baccalauréat, permis de conduire, etc.). Il permet également l'inscription automatique sur la liste électorale à l'âge de 18 ans.

Pour se faire recenser, venir en Mairie muni d'une pièce d'identité, du livret de famille de ses parents et d'un justificatif de domicile

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Afin de pouvoir voter lors des élections organisées en 2010, vous devez vous inscrire à la Mairie avant le 31 décembre 2009.

À cet effet, la Mairie vous accueillera aux horaires habituels entre Noël et le Jour de l'An, notamment le **jeudi 31 décembre de 9 heures à 11 heures**

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La Mairie est ouverte : - le lundi de 16 heures à 19 heures,
- les mardi et jeudi de 9 heures à 11 heures.

Une permanence des élus se tient le samedi matin de 10 heures à 11 h 30 (exceptés les 26 décembre 2009 et 2 janvier 2010).